

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

FOYER D'ACCUEIL en URGENCE ADOS

22 chemin du Bas Poirier 69210 Lentilly

04 37 20 10 82

Directrice : Myriam Delay

Cheffe de service : Frédérique GUERET

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

Directrice de Secteur : Véronique GELIN

Activité et Personnel

Activité 2023 :

Mois	Présents 1er Jour	Entrées	Sorties	Pers. suivies	Pers. suivies départ.	Pers. suivies hors départ.
Janvier	6	1	1	7	7	
Fevrier	6	2	2	8	8	
Mars	6	1	2	7	7	
Avril	5	4	3	9	9	
Mai	6	3	2	9	9	
Juin	7		1	7	7	
Juillet	6			6	6	
Aout	6	1	1	7	6	1
Septembre	6	4	3	10	10	
Octobre	7	5	6	12	11	1
Novembre	6	2	1	8	7	1
Decembre	7			7	6	1
	Présent au 31/12 : 7			29		

29 jeunes ont été accueillis au le FAUados. Ils quittent le foyer dans des délais très divers.

Les périodes de prise en charge s'allongent. En effet, 5 jeunes ont été accueillis après des échecs successifs de placement en établissement : dont 2 (arrivés début février, et fin avril) sont toujours présents en Décembre 2023. Un a pu être réorienté sur demande du procureur, suite à l'agression sur autre jeune.

Concernant 3 des jeunes arrivés en 2022 et sortis en 2023 : 3 sont restés entre 9 et 10 mois.

Sur les 23 jeunes accueillis en 2023 : 2 sont restés 10 mois et 2 autre plus de 8 mois. 2 de ces 4 jeunes étaient encore présents au 31 décembre 2023.

Le jeune sans solution présent depuis plus de 8 mois est un jeune porteur de handicap, autiste et déficient mental, nécessitant une présence permanente. C'est-à-dire qu'il nécessite 2 ETP supplémentaires (dont seulement 1.5 est pris en charge par le département) pour pouvoir assurer sa sécurité et sa prise en charge spécifique. En effet, l'établissement n'est pas adapté à ce public et les missions de l'accueil en urgence ne correspondent pas à son accompagnement.

De surcroît, nous sommes confrontés à d'importantes difficultés pour recruter des personnes en capacité d'assurer l'accompagnement au quotidien de ce jeune autiste.

Un suivi a malgré tout a pu se mettre en place avec l'équipe mobile d'ACOLEA - EMAPE, à partir de certains objectifs, ainsi qu' un accompagnement de l'équipe. En effet, les professionnels éducatifs d'établissement de Protection de l'Enfance se retrouvent bien démunis face à un jeune déficient, autiste, sans autonomie pour son hygiène... qui relève de compétences et missions d'établissement médico-sociaux.

Personnel 2023

- Six professionnels sont toujours en poste en CDI janvier 2023 sur une équipe de 12.9 ETP :
 - 1 recrutement de moniteur éducateur en mai 2023
 - 2 recrutements de surveillants de nuit en septembre 2023

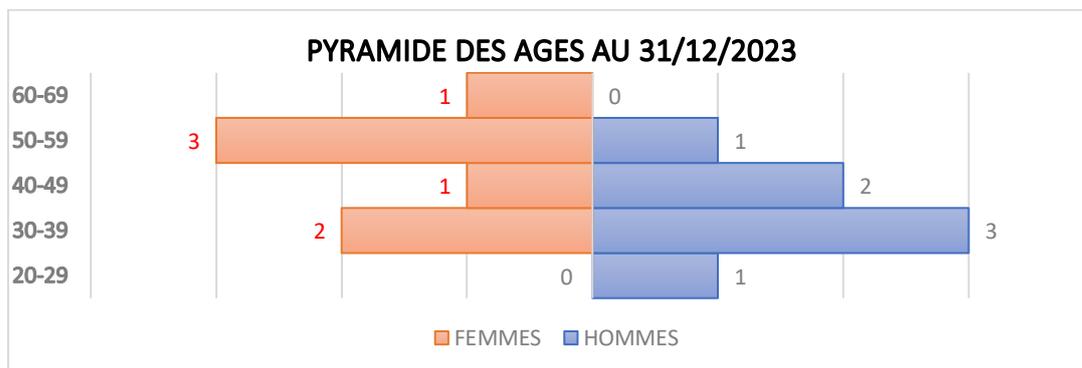
Cette situation a généré un début de stabilité sur une période d'environ 8 mois, ce qui a permis d'élaborer autour de quelques objectifs.

En effet, à partir du mois de mai 2023, après quelques mouvements, l'équipe est composée de 6 salariés de jour (sur 8), avec des personnes de divers horizons professionnels, sans formation de l'éducation spécialisée, excepté un professionnel diplômé Moniteur Educateur.

- Les salariés, devant faire face à des situations extrêmement complexes et attaquant, ont ainsi pu percevoir tout l'intérêt du travail d'équipe, à partir du moment où il y a une stabilité et une cohésion.
- Il reste deux postes à pourvoir en CDI à la fin de l'année 2023.
- Cependant, 3 arrêts longs surviennent en fin d'année 2023. De nouveau, cette situation remet le foyer dans une obligation d'usage intensifs d'intérimaires. Nous collaborons avec une entreprise créée par une personne connue pour avoir travaillé un an au FAU ados. Ceci permet de travailler en confiance et de pouvoir sélectionner les intervenants afin de fidéliser et engager un travail plus suivi.

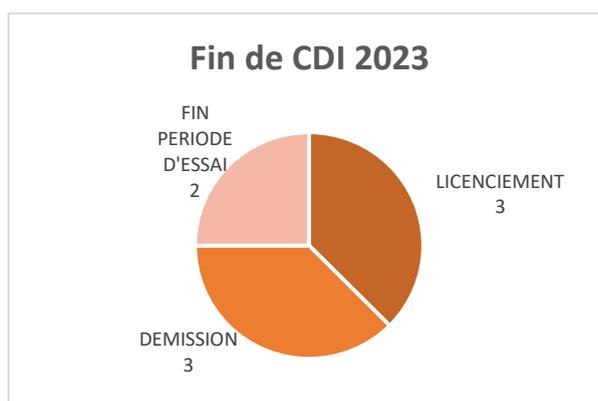
Effectifs au 31/12/23

	Effectifs autorisés	Postes vacants au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	1 ETP		
ADMINISTRATION	0.5 ETP		
EDUCATIF	9.90 ETP	1.7	4
SOIN	0.5 ETP		
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	1 ETP		
	12.9 ETP	1.7	4



CDI 2023 :

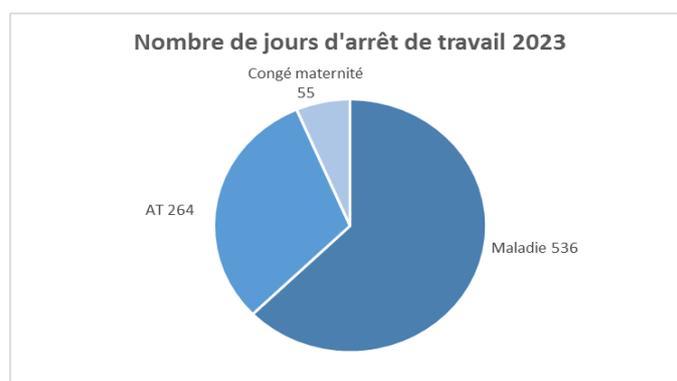
- 6 embauches
- 8 départs



CDD 2023 :

- 8 salariés ont été recrutés en CDD pour des remplacements ou de la prise en charge spécifique du jeune autiste. Nous avons dû faire appel à la sous-traitance Acolea avec l'agence Armado pour 4 CDD.

Arrêts de travail : 855 jours



Faits Marquants & Qualité :

Faits marquants :

- **En début d'année**, 3 jeunes, dont 2 déjà passés sur tous les établissements du dispositif d'accueil d'urgence (L'oriel et Depagneux), sont arrivés, tous **3 exclus de leur établissement d'origine pour violence sur adultes**. Il s'agissait d'une période avec un peu de stabilité, ce qui a permis d'apporter des réponses adaptées aux passages à l'acte de ces jeunes et de faire évoluer leur situation.
- Cependant, une nouvelle fois, nous faisons le constat que le **manque de perspective**, au-delà de 4-5 mois de présence, bloque l'évolution et installe ces jeunes dans une espèce de désespoir. L'équipe doit alors redoubler d'énergie et d'initiatives pour, à minima, ne pas leur faire perdre confiance dans les adultes.
- En mai, à cela s'est ajouté **l'accueil d'un jeune handicapé** (cf introduction), pour lequel les professionnels, non-formés, sont en difficulté pour répondre à ses besoins spécifiques.

En effet, ce jeune, autiste non verbal, est dépendant et doit être accompagné dans tous les soins du quotidien. Certains professionnels n'ont pu accéder à réaliser la toilette quotidienne car très mal à l'aise dans ce type d'action sur un adolescent de 14 ans.

Tous les professionnels sont cependant restés mobilisés et bienveillants.

- **L'évaluation externe** a été réalisée au mois de mai 2023 et a permis de relever la réelle **progression du travail d'équipe du FAUa et de la formalisation de l'application réglementaire**.
- **L'agression sexuelle d'une jeune fille par un jeune MNA**. (Cf note d'incident ASE du 8/04/23) Cette agression a confronté l'équipe aux besoins d'hyper vigilance et la jeune fille à la nécessité de déposer plainte et de se voir reconnaître victime. La démarche n'a, hélas, pas pu aboutir et elle a été très marquée et déstabilisée.

Actions éducatives collectives ou partenariales :

- Nous avons fait appel rapidement aux compétences du nouveau service d'ACOLEA-AMPH : « **EMAPE** ». Cette équipe mobile intervient auprès des mineurs relevant de la MDPH et surtout des équipes éducatives pour évaluer les besoins et soutenir les professionnels dans leurs prises en charge.
- Nous avons travaillé avec **l'IREPS** sur 5 interventions, dans l'objectif de l'évaluation et d'actions autour des compétences psychosociales de jeunes.
Deux journées ont été consacrées à la dynamique d'équipe, puis 3 à l'animation d'ateliers en direction des jeunes, jeu, fabrication de savon, atelier d'expression, pour être reproduits par les éducateurs. Malheureusement, il est difficile de tenir le cadre avec des journées rythmées par des mouvements permanents. Les éducateurs sont souvent happés par une gestion des imprévus (suivi situations, événements...).
Cependant, les jeunes se sont bien mobilisés autour de ces ateliers.
L'action va être renouvelée.
- **Diverses formations** (cf tableau démarche qualité)
- Un temps de réunion est consacré à **l'organisation de l'agenda des activités de semaine**. Ce planning est souvent bousculé par les aléas d'un quotidien émaillé de rendez-vous individuels propre à chaque jeune, de fugues, de résistance de la part des jeunes, d'absence de salariés...
Cependant, certaines actions restent régulières : sport, équithérapie, piscine, film/débat, médiation artistique (une dizaine d'ateliers effectués sur l'année 2023)

Expression et participation des usagers :

Une **réunion avec tous les jeunes** présents toutes les 2 semaines, à laquelle peut assister la Cheffe de Service, si besoin, pour traiter de questions concernant les jeunes. Ce temps d'échange permet aux jeunes d'exprimer leur ressenti : disparition soudaine d'un salarié, ou d'un jeune, doutes ou sentiment d'insécurité. Mais il arrive assez souvent qu'elle ne puisse pas se réaliser, du fait de l'absence de jeunes ou manque de titulaires. Un compte rendu est disponible pour les jeunes absents.

Groupe de parole : une fois par semaine, animé par la psychologue, en présence d'un(e) éducatrice. Utilisation de cartes pour que les jeunes puissent exprimer leur état psychique. Ce groupe permet aux jeunes d'échanger autour de certaines préoccupations du moment (consommations, avenir, conflits...).

Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Les incidents font l'objet de fiche d'incident interne. Ces fiches peuvent donner lieu à la rédaction d'une fiche incident ASE. Elles sont traitées en équipe sur les réunions institutionnelles du mardi. Des réponses sont systématiquement apportées : sanctions, réparations, recadrage, plainte... 2 réunions de Cellule de Veille ont permis d'effectuer les constats qui s'imposent : repérage des moments de

tension (temps autour ou pendant les repas), des lieux (chambres, les cour extérieure devant les chambres)...

Des actions de formation seront envisagées à partir de ces analyses (cf tableau des formations)

Démarche qualité

- **Dès que cela est possible, lors des réunions d'équipe, des groupes de travail sont prévus autour de thématiques** : activités, sanctions, références....
- **Invitation sur les réunions d'équipe de professionnels aux compétences complémentaires** : psychiatre, médico-social, accompagnement jeunes en voie de prostitution, accompagnement addiction, partenaires institutionnels (ASE, PJJ)
- **Actions de formation :**

Le fait d'avoir très peu de professionnel formé et diplômé accroît la vigilance de l'équipe de cadres pour maintenir des accompagnements, des formations pour offrir aux salariés des moyens d'intervenir sereinement dans leurs missions.

FORMATIONS REALISEES EN 2023		
INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Nombre de bénéficiaires	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Formation de sensibilisation à la prévention de la prostitution	3	Association le Nid
Formation sur les comportements violents	7	CNFCE
Formation ESOPPE	2	interne
PSSM	3	département
Co-développement	CDS	Intra associatif avec un intervenant extérieur
Journée DAU/introduction notions neurosciences	Toute l'équipe de journée	DAU

Parcours des personnes accompagnées

Admissions

SITUATION À L'ADMISSION DES PERSONNES ENTRÉES DANS LA PÉRIODE DU 01 janvier 2023 AU 31 décembre 2023 (nouvelles admissions)

Mesure précédente

	Aucune mesure	Autre mesure	Placement direct par le juge au sein d'un établissement	Total
Mesure judiciaire (civil) mineur	1	3	7	11
Mesure judiciaire (pénal)	0	2	0	2
Prestation administrative mineur	1	6	3	10
Total	2	11	10	23

Seulement 2 jeunes sur 23 arrivent sur l'accueil d'urgence sans avoir bénéficié d'un accompagnement éducatif. La moitié ont bénéficié d'un suivi à domicile et 10 ont été exclu d'un autre établissement. Pour les 21 arrivant déjà suivis, ou placés, les situations nous arrivent très dégradées, avec, pour 5 des jeunes arrivés sur la structure, à partir d'un passage à l'acte violent, souvent réitéré.

Cela exige un accueil très attentif. En effet, ces jeunes arrivent dans une position de « toute puissance » générant chez eux une grande angoisse. Ils vont avoir besoin de venir vérifier la fiabilité des adultes et de l'institution face à leurs attaques ; il y a besoin de travailler les réponses autour des passages à l'acte inévitables. Nombre d'incidents impliquant de la violence, dirigée vers les adultes ou entre jeunes : 20 en 2023.

Usagers admis dans l'année

	FAU Ados Lentilly	Total par sexe
Filles	4	4
Garçons	19	19
Total par service	23	23

	Age					total
	13	14	15	16	17	
F	2			2		4
M		6	9	2	2	19
Total	2	6	9	4	2	23

La moyenne d'âge est basse, 17 enfants de moins de 16 ans, 8 moins de 15. 17 jeunes sont sous obligation scolaire. Nous essayons de maintenir la scolarité lorsque l'enfant y est investi, mais cela peut être source d'aménagements de planning de l'institution, avec des renforts nécessaires au transport, notamment le matin, avec un surcoût pour l'établissement en terme de personnel. Pour les enfants pour qui l'école est source de problèmes, ou les élèves décrocheurs, il ne nous est pas possible de maintenir et/ou de réinscrire dans les alentours. Lorsque les accueils sont longs, cela pénalise la progression des apprentissages, voir dégrade leur savoir. Nous tentons de mettre en place des actions permettant de ne pas « désapprendre » et de les (re)mobiliser.

Usagers suivis dans l'année

POPULATION ACCUEILLIE DU 01 janvier 2023 AU 31 décembre 2023

PERSONNES CONNUES DANS LA PÉRIODE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023 (Au moins une journée de présence)

Répartition du nombre de personnes par mesure (dernière mesure dans la période) et par âge (âge au dernier jour de présence)

type de mesure	Mesure	Age						F	M	total
		13	14	15	16	17	18			
Mesure judiciaire (civil) mineur	Assistance éducative Art. 375-3 c. civ. - J.E. - mineurs	1	1	2	2	4	1	2	9	11
Mesure judiciaire (civil) mineur	Assistance éducative Art. 375-3 c. civ. - J.E. - MNA		1					1		1
Mesure judiciaire (civil) mineur	O.P.P. - mineurs		1	1	2	1			5	5
Total Mesure judiciaire (civil) mineur		1	3	3	4	5	1	3	14	17
Mesure judiciaire (pénal)	Ordonnance du 2 février 1945 du Code pénal - mineurs			1		1			2	2
Total Mesure judiciaire (pénal)				1		1			2	2
Prestation administrative mineur	Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASE - mineurs			2	2	1	1	1	5	6
Prestation administrative mineur	Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASE - MNA				1				1	1
Prestation administrative mineur	Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASF (Hors dépt mineurs)			1					1	1
Prestation administrative mineur	Mineur sous tutelle de l'état en assistance éducative		1	1				1	1	2
Total Prestation administrative mineur			1	4	3	1	1	2	8	1
Total		1	4	8	7	7	2	5	24	29

Seulement 2 placements au pénal sur l'année : ceci s'explique par la fait que les demandes se font à l'occasion de déferrement et doivent donc avoir lieu dans l'immédiateté. Le FAUa étant toujours complet, les accueils ne peuvent de réaliser. Les accueils peuvent éventuellement être différés lorsque des départs sont programmés.

POPULATION ACCUEILLIE DU 01 janvier 2023 AU 31 décembre 2023

PERSONNES ENTRÉES DANS LA PÉRIODE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

**Répartition du nombre de personnes par mesure et par âge
(mesure et âge à l'admission)**

type de mesure	Mesure	Age						F	M	total
		13	14	15	16	17	18			
Mesure judiciaire (civil) mineur	Assistance éducative Art. 375-3 c. civ. - J.E. - mineurs		1	2	4	1		1	7	8
Mesure judiciaire (civil) mineur	Assistance éducative Art. 375-3 c. civ. - J.E. - MNA		1					1		1
Mesure judiciaire (civil) mineur	O.P.P. - mineurs			1	1				2	2
Total Mesure judiciaire (civil) mineur			2	3	5	1		2	9	11
Mesure judiciaire (pénal)	Ordonnance du 2 février 1945 du Code pénal - mineurs			1		1			2	2
Total Mesure judiciaire (pénal)				1		1			2	2
Prestation administrative mineur	Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASE - mineurs			4	1	2		1	6	7
Prestation administrative mineur	Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASE - MNA				1				1	1
Prestation administrative mineur	Mineur sous tutelle de l'état en assistance éducative	1		1				1	1	2
Total Prestation administrative mineur		1		5	2	2		2	8	10
Total		1	2	9	7	4	0	4	19	23

POPULATION ACCUEILLIE DU 01 janvier 2023 AU 31 décembre 2023

PERSONNES SORTIES DANS LA PÉRIODE DU 01 JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

Répartition du nombre de personnes par mesure et par âge (mesure et âge à la sortie)

type de mesure	Mesure	Age						F	M	total
		13	14	15	16	17	18			
Mesure judiciaire (civil) mineur	Assistance éducative Art. 375-3 c. civ. - J.E. - mineurs	1	1	2		3	1	2	6	8
Mesure judiciaire (civil) mineur	Assistance éducative Art. 375-3 c. civ. - J.E. - MNA		1					1		1
Mesure judiciaire (civil) mineur	O.P.P. - mineurs		1	1	2	1			5	5
Total Mesure judiciaire (civil) mineur		1	3	3	2	4	1	3	11	14
Mesure judiciaire (pénal)	Ordonnance du 2 février 1945 du Code pénal - mineurs					1			1	1
Total Mesure judiciaire (pénal)						1			1	1
Prestation administrative mineur	Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASF - mineurs			2		2		1	3	4
Prestation administrative mineur	Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASF - MNA				1				1	1
Prestation administrative mineur	Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASF (Hors dépt mineurs)			1					1	1
Prestation administrative mineur	Mineur sous tutelle de l'état en assistance éducative			1					1	1
Total Prestation administrative mineur				4	1	2		1	6	7
Total		1	3	7	3	7	1	4	18	22

POPULATION ACCUEILLIE DU 01 janvier 2023 AU 31 décembre 2023

PERSONNES PRÉSENTES AU 01 JANVIER 2023

**Répartition du nombre de personnes par mesure et par âge
(mesure et âge au 01 janvier 2023)**

type de mesure	Mesure	Age					F	M	total
		13	14	15	16	17			
Mesure judiciaire (civil) mineur	Assistance éducative Art. 375-3 c. civ. - J.E. - mineurs	1				2	1	2	3
Mesure judiciaire (civil) mineur	O.P.P. - mineurs		1	1		1		3	3
Total Mesure judiciaire (civil) mineur		1	1	1		3	1	5	6
Total		1	1	1		3	1	5	6

POPULATION ACCUEILLIE DU 01 janvier 2023 AU 31 décembre 2023

PERSONNES PRÉSENTES AU 31 DÉCEMBRE 2023

**Répartition du nombre de personnes par mesure et par âge
(âge et mesure au 31 décembre 2023)**

type de mesure	Mesure							
		14	15	16	17	F	M	total
Mesure judiciaire (civil) mineur	Assistance éducative Art. 375-3 c. civ. - J.E. mineurs			2	1		3	3
Total Mesure judiciaire (civil) mineur				2	1		3	3
Mesure judiciaire (pénal)	Ordonnance du 2 février 1945 du Code pénal - mineurs		1				1	1
Total Mesure judiciaire (pénal)			1				1	1
Prestation administrative mineur	Accueil provisoire mineurs L222-5,1° CASE - mineurs			2			2	2
Prestation administrative mineur	Mineur sous tutelle de l'état en assistance éducative	1				1		1
Total Prestation administrative mineur		1		2		1	2	3
Total		1	1	4	1	1	6	7

Usagers sortis

	FAU Ados Lentilly	Total par sexe
Filles	4	4
Garçons	18	18
Total par service	22	22

Locaux et moyens matériels

- Aménagement de la salle d'activités
- Aménagement arboré de l'espace extérieur
- Travaux fosse septique (en cours)
- Rénovation électroménager cuisine

Perspectives 2024

- Formations des salariés : Posture et sanction éducatives
- Intervention CSAPA Villefranche
- Maintien action IREPS
- Un travail autour des améliorations de la formalisation du traitement des incidents.
- Réfection des chambres dégradées, avec les jeunes, accompagnés par l'agent de maintenance
- Ateliers de (re)mobilisation pédagogique
- Achat ordinateur pour la salle d'activités